



## Aide pour la formation au permis A1



Le CAES de l'ex SNEPC soucieux de promouvoir la sécurité routière propose une subvention d'un montant de **150 euros** à la formation au permis A1 (hors formation complémentaire de 7 heures).

Cette subvention est accordée :

- Pour les enfants des adhérents internes et ceux du conjoint ayant droit déclaré, sous réserve que ces derniers soient rattachés au foyer fiscal de la famille.

Pour obtenir votre subvention, vous devez :

- Remplir et joindre le formulaire ci-dessous,
- Joindre l'original de la facture établie par l'auto-école avec son tampon, - -
- Joindre une photocopie recto verso du permis de conduire de catégorie A1.
- Votre RIB pour le remboursement par un premier virement,

Demande à envoyer à l'adresse suivante :

**Nathalie VERPILLOT**  
**Centre d'examens des permis de conduire**  
**17 avenue du Grand Sablon**  
**38700 LA TRONCHE**



Formulaire de demande de subvention  
Formation permis A1

Nom et prénom de l'adhérent : \_\_\_\_\_

Adresse mail : \_\_\_\_\_

Nom et prénom du bénéficiaire : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_

Parenté avec l'adhérent : \_\_\_\_\_

€ - Facture établie par l'auto-école

€ - Copie recto verso du permis de conduire

€ - RIB (pour une 1<sup>re</sup> demande) pour le remboursement par virement

Date : \_\_\_\_\_ Signature du demandeur

----- réservée au CAES -----

Date de réception de la demande : \_\_\_\_\_

€ - Justificatif

€ - RIB ou enveloppe

Montant : \_\_\_\_\_ - Date de paiement : \_\_\_\_\_

€ - Virement n° \_\_\_\_\_